

# La vérité vous rendra libres

# Avant-scène



« La vérité vous rendra libres », selon la célèbre parole de Jésus, tirée des évangiles en saint Jean. Le problème provient du fait que, dans certaines communautés ou mouvements religieux, la liberté se trouve foncièrement confinée et pervertie, au point où surgissent de graves et profondes dérives sectaires (lire notre dossier pages suivantes). Cette réalité est encore trop souvent occultée ou minimisée par l'Église et les institutions en son sein. La parole des victimes est rarement entendue, souvent dénigrée, et leur douleur n'en demeure que plus vive. Il était donc urgent de revenir sur le déni, d'écrire un livre (*De l'emprise à la liberté*<sup>1</sup>) qui donne la parole à des personnes ayant été victimes de dérives sectaires. Il importait également que ces témoignages soient analysés et interprétés par une diversité d'experts : théologien, philosophe, psychologue, avocat, responsable de nouvelle pastorale, canoniste. De la sorte, il est permis de reconnaître l'existence de dérives et de dégager une vision globale et précise du phénomène déviant. Parmi d'autres, trois mouvements catholiques ont ainsi été décryptés : les Focolari, l'Opus Dei et les Légionnaires du Christ. En leur sein, ce qui inquiète au plus haut point, c'est l'existence des mêmes dérives dues, entre autres, à une théologie dogmatique, fondée sur le dolorisme et l'obéissance aveugle. Disons-le d'emblée : il s'agit de mouvements parmi les plus conservateurs au sein de l'Église, qui ont chacun érigé une vérité autoproclamée et qui peinent à reconnaître la modernité comme un bienfait. Ceci explique à l'évidence cela.

Ainsi, une fois passée la douloureuse épreuve de vérité, il est parfaitement normal de découvrir que la liberté se trouve hors de certains mouvements d'Église. Une liberté chèrement acquise, qui demandera souvent à l'ex-membre des années d'efforts pour sortir de l'emprise mentale et se reconstruire. De cela aussi, les témoins ont bien voulu nous parler. Gardons bien à l'esprit les paroles du Grand Inquisiteur de la légende de Dostoïevski : « *Il n'y a pas de souci plus cuisant pour l'homme que de trouver au plus tôt un être à qui déléguer ce don de la liberté... Les hommes se sont réjouis d'être de nouveau menés comme un troupeau.* »  **Pascal Hubert**

1. Sous la direction de Vincent HANSENS, « De l'emprise à la liberté. Dérives sectaires au sein de l'Église. Témoignages et réflexions », éditions Mols, 2017.



© DR

# De l'emprise de la liberté : un cas d'école ?

**Écrivons clair : les dérives sectaires au sein de l'Église sont un scandale. Qu'il nous suffise de rappeler qu'elle se voulait prophétique et qu'elle se permet encore trop souvent de fustiger les mœurs de la société.**

O r, force est de constater que l'Église, et certains mouvements en son sein, peinent encore à se remettre en question. Ils restent davantage habitués à préserver la loi du silence - pour sauvegarder leur réputation - qu'à protéger d'abord les victimes de leurs agissements déviant. C'est une triste et douloureuse constante, particulièrement mise en évidence à l'occasion du scandale de la pédophilie à travers le monde. Ce sont en effet le plus souvent les victimes elles-mêmes qui, avec l'aide des médias et d'associations de défense, dénoncent les crimes commis. Ainsi, pas plus tard qu'en mars 2017<sup>1</sup>, l'équipe de Cash Investigation et des journalistes associés au site d'information *Mediapart*, à travers leurs articles et un livre *Église, la mécanique du silence*<sup>2</sup>, ont dénoncé le « silence » de l'Église et accusé 25 évêques - dont 5 sont en poste, les autres étant à la retraite ou décédés - d'avoir « couvert » 32 « agresseurs », ayant fait 339 victimes. Des affaires qui remontent jusqu'aux années 60, mais dont la moitié des faits « ont été établis après 2000 »<sup>3</sup>. Sollicitée pour réagir en plateau à ce documentaire, la Conférence des évêques de France avait décliné l'invitation, préférant dénoncer dans un communiqué des manquements à la déontologie journalistique.

Aussi étonnant que cela puisse paraître de prime abord, une autre réalité, encore relativement méconnue du grand public, a trait aux graves dérives sectaires au sein de l'Église.

L'intérêt du livre *De l'emprise à la liberté. Dérives sectaires au sein de l'Église. Témoignages et réflexions*, paru début mars 2017, est précisément de briser cet autre tabou, en partant du témoignage d'ex-membres, issus plus particulièrement de trois mouvements : Les Focolari, l'Opus Dei et les Légionnaires du Christ.

Ainsi que le relève le quatrième de couverture, « portées par une soif spirituelle, un désir de sanctification, un besoin de se rapprocher du Christ, elles se sont adressées en toute confiance à ces mouvements et, confrontées à des manœuvres aussi peu évangéliques, elles se sont senties profondément trahies. Le recueil de leur témoignage laisse apparaître clairement que ce sentiment est justifié ».

Ces témoignages – recueillis sous forme de réponses à un questionnaire portant sur leur expérience de participation au sein de l'un des mouvements évoqués – ont servi de matériau essentiel pour permettre à divers experts d'apporter leur éclairage sur ces dérives sectaires. Il s'agit de Dominique Auzenet, Prêtre, Exorciste (France), Vitalina Floris, sœur, Ermite (Belgique), Vincent Hanssens, Psychosociologue, Professeur émérite à l'Université catholique de Louvain, Jean-Marie Hennaux, S.J., Professeur à la Faculté de Théologie des Jésuites de Bruxelles, Pascal Hubert, Avocat au barreau de Bruxelles, Damiano Modena, Assistant personnel de feu le Cardinal Carlo Maria Martini (Italie), Renata Patti (Italie), Miguel Perlado, Psychanalyste



(Espagne), Monique Tiberghien, Psychothérapeute (Belgique). Louis-Léon Christians, Professeur à l'Université catholique de Louvain, l'a préfacé.

Cela étant, que l'on ne s'y trompe pas, ces témoignages, pour éloquents qu'ils soient, ne font qu'illustrer une réalité bien plus vaste et ancienne, dénoncée depuis des dizaines d'années, sans grand résultat<sup>4</sup>.

Parmi tant d'autres ouvrages, en 1996 déjà, un livre tirait la sonnette d'alarme : *Les naufragés de l'Esprit. Des sectes dans l'Église catholique*<sup>5</sup>. Les auteurs pointaient déjà le fait que « *tout se passe aussi bien à l'intérieur des communautés qu'à l'ex-*

*térieur au sein de l'Église comme s'il régnait un tabou, un interdit de fait, mais jamais énoncé. Les problèmes sont systématiquement éludés ou occultés, quand ils ne font pas tout simplement l'objet d'opérations de désinformation. D'une certaine manière, l'Église dans ses lieux institutionnels, tout comme les communautés charismatiques elles-mêmes, manifeste une incapacité étonnante à se confronter avec la réalité (...) ».*

La même année paraissait *L'Armada du pape*, de Gordon Urquhart<sup>6</sup>, ex-Focolari. Un ouvrage fort documenté, traitant des dérives sectaires au sein de trois mouvements : Focolari, Communion et Libération et Néocatéchuménat.

Un troisième ouvrage, d'Olivier Legendre<sup>7</sup>, fort instructif, paru en 2010, relevait les propos audacieux d'un Cardinal : « *Quatre mouvements principaux ont fait l'objet d'accusations de dérives sectaires : les Focolari, le Chemin Néocatéchuménal, l'Opus Dei, les Légionnaires du Christ. Il est dangereux de couvrir ces accusations du manteau du silence, il serait préférable d'investiguer pour arriver à une conclusion claire.* »

La gravité et l'ampleur des dérives sectaires avaient encore été révélées en 2013 au travers des médias français. Pour mémoire, le président de la Conférence des évêques de France, Mgr Georges Pontier, avait alors répondu officiellement à une quarantaine de victimes d'abus sexuels et spirituels mettant alors en cause pas moins de quatorze communautés, mouvements d'église et congrégations religieuses<sup>8</sup>, étant : Béatitudes, Famille monastique de Bethléem, Légion du Christ, Regnum Christi, Fraternité Eucharistein, Emmanuel et Fraternité de Jésus, Sœurs mariales d'Israël et de St Jean, Ancien collaborateur du père Labaky, Memores Domini (Communion et Libération), Communauté de Nazareth, Opus Dei, Points-Cœur, Communautés Saint-Jean, Fraternité diocésaine de Saint-Jean-de-Malte.

Seules cinq des quatorze communautés citées ont fait l'objet de procès canoniques ou de révélations publiques : les Béatitudes (suspension du fondateur, Frère Ephraïm en 2008), la Légion du Christ (suspension du fondateur, le père Maciel, en 2006), Points-Cœur (condamnation canonique du fondateur, père Thierry de Roucy, en 2011), la Communauté Saint-Jean (accusations officiellement reconnues en mai 2013 contre le fondateur, le père Philippe) et les anciens collaborateurs du père Labaky (interdiction canonique de célébration en juin 2013).

Dans sa lettre en réponse, Mgr Pontier relevait notamment que : « *L'Évangile du Christ que nous voulons servir est une école de liberté spirituelle et celui qui ne sert pas cette liberté ne peut se réclamer de l'Évangile. À plusieurs reprises dans le passé, nous avons alerté les fidèles, mais aussi les familles sur le danger de certains grou-*

*pes qui ne nous paraissent pas promouvoir un comportement juste par rapport à l'Évangile. Nous avons interpellé des responsables pour leur faire part de nos interrogations. Bien souvent alors, nous n'avons reçu de la part de tous ceux à qui nous nous adressions que méfiance et silence. Je peux vous assurer que ce n'est pas un réconfort de savoir que nos remarques d'alors étaient justifiées. Certains comportements que vous dénoncez relèvent de la justice pénale. Personne n'est au-dessus de la loi. Il est sans doute utile de le rappeler. Il appartient aux victimes qui le souhaitent de porter plainte devant la justice lorsqu'il y a matière ».*

Le Pape François lui-même a tenu à dénoncer la manipulation des consciences par « *l'ingénieur spirituel* »<sup>9</sup>. S'étant adressé le 22 novembre 2014 au Congrès mondial des mouvements d'Église et nouvelles communautés, il avait tenu à rappeler que « *l'homme d'aujourd'hui vit de sérieux problèmes d'identité et des difficultés à faire ses propres choix. C'est pour cela qu'il a une propension à se faire conditionner, à déléguer aux autres les décisions importantes. Il faut résister à la tentation de se substituer à la liberté des personnes, de les diriger sans attendre qu'elles mûrissent réellement* ». D'où cet avertissement : « *Un progrès moral ou spirituel obtenu en s'appuyant sur l'immatrité des gens est un succès apparent, destiné à faire naufrage.* » « *Il vaut mieux être peu nombreux et avancer sans chercher le spectacle.* » Il a invité aussi ces mouvements à une attitude de « *communio* » entre eux, plutôt que faire jouer une concurrence marquée par « *les divisions, les rivalités et les médisances.* »<sup>10</sup> Dans la même veine, il reste utile de se souvenir du discours du Pape, lors de la présentation des vœux de Noël à la Curie romaine, un mois plus tard, le 22 décembre au Vatican<sup>11</sup>. Il avait alors égrené la liste des quinze « *maladies* » pouvant affecter les collaborateurs du Saint-Siège, dont la maladie de la « *pétrification* » mentale et spirituelle, de la planification excessive et du fonctionnarisme, d'« *Alzheimer spirituelle* », de la rivalité et de la vanité, de la schizophrénie existentielle, de celle qui consiste à diviniser les chefs, ainsi que des cercles fermés, du profit mondain et des exhibitionnismes.

Depuis, en pratique, qu'est-ce qui a réellement changé ? Bien peu. L'Église, et les mouvements ou communautés en son sein, peinent à se réformer en profondeur. Il a davantage été question de réformer les statuts que de refonder les doctrines enseignées, à savoir celles de leur fondateur. Mais rien ne sert de changer la lettre si l'esprit reste foncièrement le même. D'où, en pratique, la persistance des dérives.

Il est vrai que ces mouvements ou communautés restent le fer de lance d'une Église en déclin...

Comme le relève le Cardinal à Olivier Legendre : *« Ces mouvements ont su se rendre utiles à l'Église ou à certains de ses dirigeants. Ils ont toujours mené des actions de relations publiques auprès des uns et des autres, nouant des solidarités, des amitiés... Bref, il existe un réseau au sein de la hiérarchie qui soutient ces mouvements pour des raisons diverses. »*<sup>12</sup>



© DR

À la question : *« Pourquoi n'arrive-t-on pas à éradiquer le problème ? Qu'est-ce qui est en cause, au fond ? Une forme de déni ? Une culture du secret ? Un mode de gouvernance ? »*, Yves Hamant<sup>13</sup> répond pour sa part, sans équivoque : *« Certaines de ces communautés sont déjà relativement anciennes, comptent un nombre de membres important répartis à travers le monde. Il en est qui sont manifestement irréfomables. Les dissoudre ? Mais qu'est-ce qu'on fait avec les personnes qui sont dedans ? Je prie pour elles aussi tous les jours. Tenter malgré tout de les réformer ? Il faudrait alors des moyens humains d'accompagnement considérables. Alors, on fait du toilettage ; on se trouve toutes sortes de justifications ; on souligne que l'enseignement du fondateur n'est pas entièrement hérétique, etc. Et puis, il y a dans ces communautés des personnes magnifiques qui n'ont pas été contaminées parce qu'elles tiraient d'ailleurs leurs ressources intérieures. Bref, les choses continuent et on laisse des jeunes s'engager. Pour régler le problème, il faudrait du courage, de la volonté, des moyens, la coopération de tout l'épiscopat. Mais même quand il s'agit de toutes petites communautés récentes, les évêques concernés traînent les pieds... Il faut aussi mettre en cause l'incapacité de l'institution à communiquer. Quand elle détecte des problèmes dans une communauté, dans le meilleur des cas, elle ordonne une enquête canonique, une sorte d'audit. Il doit bien y avoir un document qui l'ordonne ? Il est secret. Le rapport d'enquête ? Évidemment secret. Les procès instruits pas la justice ecclésiastique ? Secrets. La sentence ? Secrète. Le souci de protéger l'intimité des personnes en cause est louable et légitime, mais on pourrait au moins publier des conclusions. Cette opacité favorise toutes les rumeurs et prive la justice de l'un de ses effets : guérir et prévenir. »*

### Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?

Pour la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), il s'agit d'un *« dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion »* qui se caractérise par *« la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé (...) de pressions ou de techniques*



ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre ».

Les indices de dérives sectaires souvent répertoriés sont : idolâtrie à l'égard du fondateur ou de la fondatrice, autoritarisme totalitaire, obéissance aveugle aux supérieurs, dépersonnalisation, perte d'identité et d'autonomie, embrigadement, harcèlement, prosélytisme, la délation entre membres, un emploi du temps empêchant toute pensée critique, le prosélytisme, un rapport malsain à l'argent, des abus moraux ou sexuels, parfois des menaces verbales ou physiques à l'encontre des membres qui veulent partir. À partir des nombreux témoignages reçus, Sœur Chantal-Marie Sorlin<sup>14</sup>, juge à l'officialité de Dijon et responsable du bureau des dérives sec-

taires de la CEF, a établi une grille de quatre grands critères :

1. Le culte de la personnalité : souvent, le fondateur prend la place du Christ.
2. La coupure avec l'extérieur : avec la famille, avec les informations du monde extérieur.
3. La manipulation mentale : un recrutement rapide, des pressions, de la culpabilisation (« le doute, c'est le diable »), une confusion du for interne et du for externe, l'interdiction de critiquer ses responsables au nom de la sainte obéissance...)
4. L'incohérence de la vie (l'argent, les mœurs...)

Un seul de ces critères ne peut suffire à accuser un groupe de dérive sectaire, mais quand on aboutit à ce faisceau, on peut parler d'un groupe à caractère pathologique.

Dominique Auzenet examine en détail, dans l'ouvrage collectif, « *les mouvements au regard de critères d'analyses sectaires* »<sup>15</sup>.

Quel est donc ce « *charisme* » qui cause tant de dérives ?

Il n'est pas sans intérêt de relever, en préambule, le fait que les trois mouvements examinés ont tous été fondés avant Vatican II et n'ont pas « *intégré* » le tournant abordé à cette occasion, à savoir : l'ouverture au monde moderne et à la culture contemporaine. Ils n'ont pas davantage reconnu l'Église comme « *un peuple* ».

### Chez les Focolari, l'idée centrale est l'unité

Jean-Marie Hennaux, professeur de théologie morale fondamentale et expert en mariologie, passe au crible, dans l'ouvrage collectif<sup>16</sup>, le concept d'unité afin d'examiner s'il est fidèle aux paroles prononcées par Jésus dans l'Évangile selon saint Jean : « *Que tous soient un* »

Or, force est de constater que, en l'espèce, l'Idéal de l'unité se conçoit comme une renonciation à sa liberté de penser et d'agir. Le « moi » est haïssable, seul le « nous » est valorisé. Et, en pratique, ce « nous » n'est autre que la pensée unique de la fondatrice, Charia Lubich, qui s'identifie au Christ : « Chaque âme des Focolari doit être une expression de moi et rien d'autre. [...] L'Unité est donc l'Unité et une seule âme doit vivre : la mienne, c'est-à-dire celle de Jésus parmi nous, qui est en moi » (extrait d'une lettre de 1950). Non pas communion de personnes autonomes et libres, mais fusion, confusion dans le « moi » de la fondatrice...

Une telle conception de l'Unité ne peut qu'engendrer le culte idolâtre de la fondatrice et de ses écrits.

### Dans les rangs de l'Opus Dei, l'idée centrale repose sur la sainteté dans la vie ordinaire

Là encore, l'idée peut sembler séduisante. En pratique, cette exigence de sainteté passe par une obéissance aveugle au pouvoir des clercs pour atteindre un Idéal inaccessible.

La lecture de *Chemin*, ouvrage central du fondateur, est éloquent. Ainsi : « Sois fort. – Sois viril. – Sois homme. Et puis... sois ange. »<sup>17</sup> Il est également demandé aux membres « d'aimer, de bénir, de sanctifier et de glorifier la douleur ! »<sup>18</sup>

Et puis, l'œuvre est connue pour son élitisme, et son statut juridique de prélature personnelle y participe. Comme le souligne Pierre Emonet, dominicain : « Quant au laïc marié, il faut qu'il se résolve à n'être qu'un chrétien de seconde zone. Si les postes de direction dans l'Œuvre lui sont fermés, c'est parce que "le mariage est pour la troupe et non pour l'état-major du Christ. - Alors que manger est une exigence de l'individu, procréer n'est qu'une exigence de l'espèce, les individus pouvant s'y soustraire"<sup>19</sup>. Ainsi l'organisation de l'Opus Dei est tributaire d'une ecclésiologie mutilée, qui oublie que l'Église est d'abord un Peuple dans lequel tous les membres sont égaux. »<sup>20</sup>

Enfin, il peut encore être relevé le fait que, par une lettre publique du 12 avril 2017, l'Opus Dei en Belgique a souhaité réagir à l'ouvrage collectif. Non pas, comme il fallait s'y attendre, pour reconnaître une quelconque dérive en son sein, mais dans le seul but de protéger sa réputation et celle de ses fidèles. Tout au plus reconnaît-il des « erreurs » et des « ma-ladresses », qui « ne constituent pas des dérives ».

Dans la Légion du Christ, l'idée centrale est l'évangélisation du monde en vue de hâter le retour du Christ.

Cela se traduit, dans les faits, par un prosélytisme forcené, laissant peu de place à la liberté de conscience et à la maturation personnelle<sup>21</sup>.

Derrière le tableau idyllique se cachait en réalité un fondateur pervers<sup>22</sup>, Marcial Maciel, qui sera pourtant parvenu durant 60 ans à garder les faveurs du Vatican. Comme souvent dans l'Église et les mouvements visés, les accusations des nombreuses victimes seront considérées comme autant de calomnies visant à ternir la réputation d'une œuvre voulue par Dieu.

À l'occasion de la venue de Benoît XVI au Mexique, en 2012, les victimes du père Maciel avaient fait paraître un manifeste.

Leur lettre exprimait ainsi une légitime déception face à un silence ecclésial assourdissant : « À l'image de nos espoirs de vérité et de justice dans l'Église, quelques-uns des anciens légionnaires du Christ qui étaient aux côtés des signataires de la lettre ouverte adressée à votre prédécesseur Jean-Paul II, sont aujourd'hui morts. À partir de 1997, nous avons espéré avec eux, qu'au lieu d'être ignorés et réprimandés par les autorités ecclésiastiques, nous recevions une réponse à cette lettre, et ensuite, qu'on respecterait à notre égard la vérité, la charité et le droit qui nous étaient dus, en raison de la plainte canonique que nous avons déposée à Rome le 17 octobre 1998 auprès de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, laquelle était présidée à cette époque par Votre Sainteté. [...] Mais nous n'avons été ni écoutés, ni crus opportunément. Pendant longtemps, nous avons





été ignorés car nous n'étions que de simples fidèles de base. [...]. Nous n'avons jamais obtenu la moindre réponse à nos plaintes légitimes, et ceci en désaccord avec le droit canonique établi par l'Église elle-même. Et, après avoir été réprimandés plusieurs fois par les autorités, pour avoir exprimé nos convictions dans les médias, c'est seulement et précisément grâce à ces mêmes médias que nous avons pu être informés des décisions douteuses et confuses du Vatican relatives à l'objet de notre plainte. Et nous réaffirmons encore une fois que cette plainte a été déposée le 17 octobre 1998, à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sous votre responsabilité directe de préfet. [...]. Les faits objectifs, suivis de près et analysés pendant des années intenses, ont prouvé que, plus que l'obéissance et le respect des droits de la personne humaine, c'est l'indignation publique et le poids de l'opinion laïque universelle qui ont permis de changer, bien qu'avec une extrême lenteur,

l'attitude de déni maintenue si longtemps par la hiérarchie ecclésiastique. Comme de nombreux fidèles, nous espérions un peu de clarté et quelques motifs de confiance. Mais en échange, nous avons observé une ambigüité quasi-systématique et, devant les contradictions entre la doctrine reconnue comme orthodoxe et sa réelle mise en pratique, nous avons été conduits à des troubles intérieurs et à un douloureux malaise spirituel. »<sup>23</sup>

C'est dire que la lumière sur les dérives prend du temps avant de parvenir au sommet de la hiérarchie vaticane. C'est dire que, ici comme ailleurs, il ne faut pas compter sur le mouvement déviant pour une remise en question.

La loi du silence<sup>24</sup> aura servi, une fois encore, une fois de trop, à préserver une réputation au détriment d'une saine vérité et des victimes...

## Quels points communs entre les Focolari, l'Opus Dei et la Légion du Christ ?

Si chaque fondateur aurait reçu une « *inspiration divine* » et si chaque mouvement entend se distinguer par son « *charisme* » (l'unité pour les Focolari, la sainteté dans le quotidien pour l'Opus Dei, l'évangélisation du monde pour la Légion du Christ), force est de constater qu'ils partagent les mêmes dérives sectaires qui découlent, de fait, de caractéristiques semblables :

- conservatisme théologique et moral,
- anti-intellectualisme,
- aspiration au pouvoir ecclésiastique et temporel, fondé sur leur puissance financière,
- tendance à fonctionner en « Église à l'intérieur de l'Église »,
- structure fortement hiérarchique,
- contrôle étroit sur la vie des membres de l'organisation.

## Quels droits pour la victime de dérives sectaires ?

La victime de dérives sectaires peut, dans certains cas, se tourner vers la justice civile ou pénale<sup>25</sup>.

Ainsi, parmi l'arsenal juridique, le législateur français (loi About Picard du 12 juin 2001, article 223-15 du Code Pénal) puis belge (loi du 26 novembre 2011, article 442quater du Code Pénal) ont tenu à insérer dans le Code pénal un délit spécifique, étant l'abus de faiblesse.

Des poursuites pénales pourront donc être engagées à l'encontre de la personne qui connaissait la situation de faiblesse (physique ou mentale) de la victime et qui en a frauduleusement abusé pour la conduire à un acte ou à une abstention portant gravement atteinte à son intégrité physique, men-

tales, ou à son patrimoine.

Ces actes ou abstentions peuvent évidemment concerner le patrimoine des victimes, leur santé, leur activité professionnelle, mais aussi leur vie familiale et affective.

À noter qu'il ne s'agit pas seulement d'incriminer pénalement les actes de déstabilisation mentale dont se rendent coupables certaines sectes. Il s'agit de l'abus de faiblesse en général. Notamment aux dépens des personnes âgées, des malades ou encore des handicapés.

À côté de l'abus de faiblesse subsistent évidemment d'autres infractions pénales, dont notamment : les atteintes aux biens et, notamment : l'escroquerie, l'abus de confiance, l'extorsion de fonds. Parmi les atteintes aux personnes, peuvent être constatés :

- l'homicide ou les blessures involontaires, la non-assistance à personne en danger, la privation de soins ;
- les atteintes sexuelles, la corruption de mineurs ;
- les violences, les menaces.

Reste que, en l'absence d'une infraction pénale avérée, il demeure possible d'introduire une action civile afin d'obtenir réparation d'un dommage moral et/ou matériel pour faute commise par l'institution ecclésiastique ou toute personne en son sein (article 1382 du Code civil belge et français).

## En guise de conclusion

La pédophilie dans l'Église, ainsi que les dérives sectaires en son sein, auront démontré le rôle indispensable des « *lanceurs d'alerte* », tant il est vrai que les victimes sont rarement entendues par l'Église et les mouvements ou communautés.

Comme l'écrivent Maud Amandier et Alice Chablis, dans leur livre intitulé très justement *Le déni* : « *L'institution-Église a construit une façade – rites,*



*habits liturgiques, théâtralisation, grandes manifestations religieuses – avec la place et la basilique Saint-Pierre pour emblèmes. Si la façade est encore belle, elle commence à se fissurer, sauver les apparences reste pourtant primordial.* »<sup>26</sup>

C'est un fait accablant : l'Église, structurellement imbibée par la culture du secret, n'a pas pris ou voulu prendre la mesure des dérives sectaires en son sein.

Au contraire, elle a soutenu Marcial Maciel, fondateur de la Légion du Christ, avant de le sanctionner. Et, malgré un passé sulfureux, le pape François n'en concèdera pas moins à la Légion une « *indulgence plénière* » (pardon des péchés), au motif

qu'elle aurait entamé un processus de purification et de renouveau.


Jean-Paul II a canonisé Josemaría Escrivá de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei. Malgré ou à cause d'un cléricisme assumé. Si le « *simple* » laïc venait à en douter, *Chemin*, le livre le plus important du fondateur, où l'Œuvre ne cesse de puiser l'esprit qui l'inspire, le lui rappellera : « *Quand un laïc s'érige en maître de morale, il se trompe fréquemment : les laïcs ne peuvent être que disciples.* » Le laïc n'est, en effet, qu'un chrétien de seconde zone.

Espérons que l'Église y verra plus clair dans la cause de béatification de Chiara Lubich, fondatrice des Focolari, ouverte le 27 janvier 2015 (nous savons, en effet, qu'une reconnaissance officielle par l'Église est gage d'orthodoxie et de culte...). Mais, au vu de l'histoire passée et récente, il est permis d'en douter. Au fond, *L'Escamoteur*, tableau de Jérôme Bosch, illustre parfaitement notre propos en couverture du livre : l'illusionniste ne dit pas ce qu'il fait et fait ce qu'il ne dit pas. C'est que la réalité est parfois bien plus éloignée de la vérité proclamée. Une vérité plus triviale, et mortifère.

C'est que l'emprise avance masquée, contrairement à la liberté... et qu'il est juste et bon que le « *chrétien de la base* » sache enfin ce qui se trame trop souvent derrière son dos, au plus haut niveau de la hiérarchie catholique. Après tout, n'est-il pas aussi « *Roi, prêtre et prophète* » ? Il y va donc – en vérité, et pas seulement en théorie – du droit de savoir de tout baptisé...

Certes, la vérité qui rend libre n'est pas forcément celle à laquelle on avait cru. Mais la vérité est à ce prix. Elle n'est jamais qu'un chemin intérieur qui se découvre peu à peu... jamais une pensée unique ou une réponse toute faite. « *La vérité est un pays sans chemin* », disait déjà Krishnamurti, un poète de la vraie vie.

Et, puisque nous avons commencé avec les paroles de Jésus (« *La vérité vous rendra libres.* »), peut-être serait-il bon aussi de rappeler, aux mouvements et communautés, ces mots du pape Fran-

çois : la vérité de Dieu est « *inépuisable, c'est un océan dont nous apercevons à peine le rivage. C'est quelque chose que nous commençons à découvrir ces temps-ci : ne nous rendons pas esclaves d'une défense quasi paranoïaque de notre vérité* (si c'est moi qui l'ai, lui ne l'a pas ; si lui peut l'avoir, cela veut dire que moi je ne peux pas l'avoir). *La vérité est un don trop large pour nous et justement pour cela nous élargit, nous amplifie, nous élève. Et elle nous met au service de ce don.* »<sup>27</sup>... Amis croyants, soyons libres !  **Pascal Hubert**

1. « Pédophilie dans l'Église : le poids du silence - Cash Investigation », <https://www.youtube.com/watch?v=0-YvIB63nHU>; voy. également : [http://www.alterinfo.net/Dans-le-silence-des-Eglises\\_a129409.html](http://www.alterinfo.net/Dans-le-silence-des-Eglises_a129409.html)

2. <http://www.rfi.fr/emission/20170423-eglise-mecanique-silence-perisse-gastaldi-martinieri>

3. <http://www.20minutes.fr/societe/2034947-20170321-pedophilie-eglise-quatre-revelations-emission-cash-investigation-diffusee-soir>

4. Voy. Pascal Hubert, « Les mouvements au regard du Droit. Les dérives sectaires au sein de l'Église et la Loi », in *De l'emprise à la liberté*. [...], p. 199 et notes infrapaginales, ainsi que la bibliographie, sp. pp. 315 à 318 ; voir également : [http://www.lenversdudecor.org/\\_Xavier-Leger\\_.html](http://www.lenversdudecor.org/_Xavier-Leger_.html); <http://pncds72.free.fr/>; [http://pncds72.free.fr/300\\_01\\_intro\\_eglise.php](http://pncds72.free.fr/300_01_intro_eglise.php); [http://pncds72.free.fr/300\\_03\\_elements\\_information.php](http://pncds72.free.fr/300_03_elements_information.php); <http://gamaliel21.pagesperso-orange.fr/>

5. Thierry Baffoy, Antoine Delestre, Jean-Paul Sauzet, *Les naufragés de l'Esprit, des sectes dans l'Église ca-tholique*, Seuil, 1999 (1996 pour la version anglaise, aux éditions Corgi Books London).

6. Gordon Urquhart, *L'Armada du pape, Golias*, 1996.

7. Olivier Legendre, *Confessions d'un Cardinal*, J.-C. Lattès, 2010, p. 266.

8. Yves Hamant, Xavier Léger, Aymeri Suarez-Pazos, *Appel de Lourdes 2013 : nous avons été entendus !*, <http://www.lenversdudecor.org/Appel-de-Lourdes-2013-nous-avons-ete-entendus.html>. Voy. également : *Golias Hebdo*, n° 312, 21 au 27 novembre 2013.

9. Termes repris par le Pape François lors de son discours, du 21 septembre 2013, aux participants à l'assemblée plénière du Conseil pontifical des communications sociales, [http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2013/september/documents/papa-francesco\\_20130921\\_plenaria-pccs.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2013/september/documents/papa-francesco_20130921_plenaria-pccs.html)

10. Frédéric Mounier, *Le pape invite les mouvements d'Église à ne pas « conditionner » les consciences*, *La Croix*, 22/11/2014, <http://www.la-croix.com/Religion/Le-pape-invite-les-mouvements-dEglise-a-ne-pas-conditionner-les-consciences-2014-11-22-1241354>

11. Pape François, le texte intégral du « discours des 15 maladies », *La Croix*, 24/12/2014, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Pape-Francois-le-texte-integral-du-discours-des-15-maladies-2014-12-24-1258379>

12. Olivier Legendre, *Confessions d'un Cardinal*, J.-C. Lattès, 2010, p. 267.

13. Yves Hamant, « Je ne crois pas que les choses aient beaucoup changé », *La Vie*, 21 mars 2016 ([http://pncds72.free.fr/300\\_03\\_elements\\_information/300\\_03\\_3\\_hamant\\_lavie.pdf](http://pncds72.free.fr/300_03_elements_information/300_03_3_hamant_lavie.pdf))

14. [http://pncds72.free.fr/301\\_derives\\_eglise/301\\_15\\_grille\\_gamaliel21\\_20.pdf](http://pncds72.free.fr/301_derives_eglise/301_15_grille_gamaliel21_20.pdf)

15. *De l'emprise à la liberté*, op cit., pp. 245 à 276.

16. *De l'emprise à la liberté*, op cit., sp. pp. 115 à 129.

17. *Chemin*, n. 22.

18. <http://www.ciaosn.be/presse130312-2.htm>; voy. également les informations reprises sur le site <http://www.vigi-sectes.org/opus-dei/>; <http://opuslibre.free.fr/>; <http://www.opus-info.org/index.php?title=Category:Essais>

19. *Chemin*, n. 28.

20. Pierre Emonet, « L'Opus Dei, une Église dans l'Église ? », <http://www.lenversdudecor.org/L-Opus-Dei-une-Eglise-dans-l-Eglise-par-Pierre-EMONET.html>

21. Voy. notamment les nombreuses informations disponibles sur [http://pncds72.free.fr/311\\_legion.php](http://pncds72.free.fr/311_legion.php)

22. « La vraie vie du père Maciel », <http://www.lenversdudecor.org/La-face-cachee-du-pere-Maciel.html>; voy. également : <http://www.lenversdudecor.org/-Pere-Marcial-Maciel-.html>; « Légion du Christ : comment l'Église a voulu étouffer le scandale », *Golias*, n° 152, septembre 2013, [http://pncds72.free.fr/311\\_legion/311\\_7\\_golias\\_gonzalez.pdf](http://pncds72.free.fr/311_legion/311_7_golias_gonzalez.pdf); [http://pncds72.free.fr/311\\_2\\_legion\\_xleger/311\\_2\\_04\\_interview\\_xl\\_2014.pdf](http://pncds72.free.fr/311_2_legion_xleger/311_2_04_interview_xl_2014.pdf); <http://www.lenversdudecor.org/La-Legion-du-Christ-ou-la-re-ecriture-continuee-de-l.html>

23. <http://www.exclblog.info/post/2012/03/21/Manifeste-publique-a-l-attention-de-Benoit-XVI.-Mars-2012>; <http://www.rtl.be/info/monde/international/des-victimes-d-abus-sexuel-diffusent-un-manifeste-adresse-au-pape-28327.5.aspx>

24. « Le silence comme protection contre la perversion : le cas Maciel », in Maud Amandier et Alice Chablis, *Le déni. Enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*, Bayard, 2014, p. 275 et s.

25. Voy. la contribution de Pascal Hubert, « Les mouvements au regard du Droit. Les dérives sectaires au sein de l'Église et la Loi », in *De l'emprise à la liberté*. [...], pp. 183 à 212.

26. Maud Amandier et Alice Chablis, *Le déni. Enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*, Bayard, 2014, p. 253.

27. Jorge Mario Bergoglio, *Scogliere la vita. Proposte per tempi difficili*, Milan, Bompiani, 2013, p. 78 (propos repris en français dans le livre *L'Église que j'espère. Entretien avec le père Spadaro*, s.j., Champs essais, 2014, p. 90).